devrait pas faire les frais de ce déversement de phosphore par cette usine. Je prétends qu'il s'agit d'un précédent dans ce domaine qui pourra se répéter dans d'autres parties du pays. A mon avis, on peut raisonnablement affirmer que le déversement a causé la mort des poissons. Par conséquent, l'indemnité versée aux pêcheurs devrait être imputée à l'usine.

A propos des règlements de la pêche, je voudrais parler du fleuve Fraser. Dans les biefs d'aval du Fraser, coulent des eaux-vannes, rien de plus. Cette étendue d'eau est la plus dégoûtante de tout le pays. Le ministère des Pêches ne peut pas obliger les municipalités ni les autres intéressés en amont du fleuve de nettoyer les eaux d'égout non traitées que l'on déverse dans l'eau. Le tort causé est immense, il n'y a pas de doute. Les poissons sont fortement affectés dans cette partie du fleuve. Le gouvernement attend-il, pour agir, que les poissons meurent en grandes quantités? Je pourrais citer des exemples à l'infini. Les fabriques de pâtes et papiers de la région ont souvent enfreint les règlements de contrôle de la pollution. Ces établissements les enfreignent encore aujourd'hui, mais avec impunité. On se borne à leur adresser souvent des menaces et des lettres. Puis, le gouvernement décide de jouer les durs et leur envoie une lettre recommandée pour leur donner la frousse.

• (4.50 p.m.)

M. Saltsman: Ils ne le reçoivent pas: le service postal est en panne.

M. Harding: Ces problèmes nous préoccupent. Le contrôle de la pollution revient à trouver un modus vivendi sur la base de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, les gouvernements provinciaux et les municipalités. Je conviens avec le collègue qui m'a précédé qu'une lutte contre la pollution à l'échelle nationale devrait viser à établir des objectifs nationaux en fait de normes d'une politique nationale. C'est ce que nous devons faire. Il faut dire aux industriels que cela ne leur servirait à rien de quitter Kootenay-Ouest pour aller s'installer en Alberta ou en Saskatchewan, car là-bas ils se heurteront aux mêmes normes nationales.

M. l'Oraieur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orafeur suppléant: La Chambre estelle unanime à permettre au député de continuer?

Des voix: D'accord.

[M. Harding.]

M. Harding: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je n'abuserai pas du temps parce que je sais qu'un bon nombre de députés veulent prendre la parole. Je vais clarifier deux ou trois points avant de me rasseoir.

Mon deuxième point est que la question de juridiction doit être tranchée. Elle peut se régler par des réunions fréquentes du groupe des ministres fédéraux et provinciaux déjà constitué. Une fois cette difficulté aplanie, si les gouvernements ne craignent pas d'agir, nous pourrions bien être sur la voie de résoudre plusieurs de nos principaux problèmes de pollution.

Pour appliquer la loi, il faut des modifications au Code criminel, assorties de sanctions appropriées. Nous avons besoin de priorités pour surmonter les problèmes importants qui nous assaillent. On ne peut tout régler en même temps. Il faut établir des priorités, et nous devons en disposer très rapidement et d'une façon appropriée.

Il doit y avoir un ministère et un ministre chargés de la pollution. Et ce ministre doit pouvoir coordonner l'activité des autres ministères. Il doit se charger des problèmes de pollution pour l'ensemble du pays. Il faut aussi mettre au point un vaste programme de recherches sur la pollution de l'eau, de l'air et du sol. Il faut régir, par les lois fédérales, provinciales et municipales, chaque aspect des problèmes de pollution qui nous assaillent. Les lois provinciales relatives à la question doivent former un tout cohérent. Les municipalités et, dans certains cas, l'industrie doivent pouvoir, par un régime de prêts, obtenir les fonds nécessaires à la mise en place d'installations antipollution.

Même si je me suis arrêté à la pollution de l'eau, celle de l'air et du sol sont d'égale importance. Un mot sur la pollution du sol, à propos de l'usage très répandu du DDT. Le Canada n'a entrepris que peu de recherches sur les effets que peut avoir cet insecticide sur le poisson, sur le gibier, sur l'homme, sur le bétail, sur le grain, etc.

On a récemment fait une étude sur l'ensemble des bassins de rivières et des lacs aux États-Unis. C'était une vaste enquête, même si elle ne portait pas sur tous les lacs. Sur les 590 échantillons de poissons pris dans 45 rivières et lacs, 584 renfermaient du DDT dans leurs tissus, certains à forte dose, allant même dans certains cas jusqu'à neuf fois la marge de tolérance admise par l'administration des aliments et drogues. C'est très grave. Le rapport indique que la pollution du milieu est accélérée par les pesticides concentrés. Il confirme les conclusions auxquelles en sont arrivés certains experts, que le gouvernement et divers ministères devraient enquêter à fond sur le DDT qui, soit dit en passant, n'est